

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 27 novembre 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 20 novembre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves (arrivé à 19h21), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

31

Nombre de votants :

38

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, Mme DUZELET Isabelle, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, Mme TROUILLET Nelly, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M. JARSAILLON Philippe (à partir de 19h21), M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme PEYRARD Emilie (Mars).

N°2025/N°209

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – OUVERTURE D'UN CONTRAT DE PROJET

Monsieur Pascal DUBUIS, Vice-Président en charge des ressources humaines, indique qu'il est nécessaire de recruter un contrat de projet pour des missions de pilotage technico-administratif des marchés de travaux et délégations de service public en eau potable et de planification et optimisation de la commande publique dans un souci de prospective et de rationalisation des coûts

En effet instauré dans les trois versants de la Fonction Publique par l'article 17 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, le contrat de projet est un contrat à durée déterminée conclu pour mener à bien un projet ou une opération identifiée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération (articles L.332-24 et L.332-26 et du CGFP). Le contrat de projet est conclu en vue de répondre à un besoin temporaire des collectivités pour mener un projet nécessitant des compétences spécifiques (exemples : projet d'équipement, de refonte du système informatique, de réorganisation des outils en matière de Ressources Humaines...). En cas de contentieux, il appartient à la collectivité de démontrer que les conditions de recours au contrat de projet, à savoir la satisfaction d'un besoin ponctuel et spécifique, sont réunies. L'emploi occupé via un contrat de projet est un emploi non permanent, quelle que soit sa catégorie hiérarchique (A, B ou C) (article R.332-34 du CGFP).

À compter du 1er octobre 2025, les dispositions relatives au recrutement par contrat de projet sont codifiées au sein des articles R.332-34 à R.332-40 du CGFP. Les autres dispositions applicables aux

contrats de projet demeurent inscrites au sein du décret du 15 février 1988 dans l'attente de leur codification au sein du CGFP.

Considérant les évolutions récents et à venir pour Charlieu Belmont Communauté tant en gestion de nouvelles compétences qu'en équipements nouveaux (assainissement collectif, eau potable et centre aquatique) il s'avère pertinent de conduire une mission sur 3 ans à temps complet sur la base de rémunération du grade de technicien échelon 6 IB 431 IM 386 avec les tâches suivantes :

- **Au sein du service eau potable**

Être le référent technique et administratif des contrats de DSP en eau potable (contrats arrivants à échéance en 2027).

Assurer le lien régulier avec les délégataires et l'assistant à maîtrise d'ouvrage, veiller au respect des obligations contractuelles

Piloter, en lien avec le responsable de service et sur la base des SDAEP, les projets de travaux sur les réseaux et ouvrages (programmation pluriannuelle à mettre en place)

Assurer des missions de maîtrise d'œuvre ou la coordination avec un maître d'œuvre externe sur les projets et la planification des opérations.

- **Au sein du service marchés publics**

Participer à la planification et la programmation de la commande publique (avec recherche de computation des besoins à tous les services)

Préparation, rédaction et suivi des marchés publics et de DSP eau potable

Validation et finalisation des analyses des offres réalisées par les services ou les maîtres d'œuvre

Participer à la formalisation des procédures de marchés publics

Niveau de recrutement : minima bac +2 avec expérience

Le comité social territorial réuni le 18 novembre a rendu un avis favorable.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le recrutement d'un agent sur un contrat de projet de 3 ans sur un temps complet hebdomadaires à compter du 1er janvier 2026 (au plus tôt) ;

- Dit que M. le Président est habilité à conduire toutes les démarches en vue du recrutement.

- Dit que la dépense est prévue en section de fonctionnement des budgets concernés

La Secrétaire de séance

Représentante de la commune de Mars

Mme Emilie PEYRARD



Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251127-2025-209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025

Publication : 04/12/2025